

# **Département de Seine et Marne**

## **Commune de Varreddes**

### **Compte rendu de la séance du 24 mai 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre mai, à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 19 mai 2020, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, maire sortant.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Madame DAOUST Michèle, Monsieur MESSANT Francis, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Madame CAMUS Valérie, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame PRADIER Marlène, Monsieur DENIS Sébastien, Madame LANTENOIS Estelle, Monsieur GOBERT Sylvain, Madame COLIN Océane, Monsieur VIGNAL Philippe, Madame VALET Christine, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur NAVE Bruno.

Pouvoir :

Madame DIMITROPOULOS Marie-José a donné pouvoir à Monsieur SAULNIER Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur MESSANT Francis

#### **Ordre du jour :**

- 1) Election du maire
- 2) Détermination du nombre d'adjoints
- 3) Election du ou des adjoints

Monsieur le maire sortant ouvre la séance en remerciant l'ensemble du personnel, ses adjoints, le conseil municipal sortant pour leur implication sur la gestion dans cette période compliquée.

#### **1) Election du Maire**

Conformément à la règlementation, Monsieur le maire sortant cède la parole à Madame Michèle DAOUST doyenne d'âge de l'assemblée pour présider l'assemblée lors de l'élection du Maire.

Monsieur Jean-Pierre Ménil se porte candidat au poste de maire.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret :

Monsieur Jean-Pierre Ménil obtient 16 votes, 3 abstentions.

Monsieur Jean-Pierre Ménil est élu maire et immédiatement installé.

## **2) Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints appelés à siéger et que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 5. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce nombre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer cinq postes d'adjoints au maire

## **3) Election des adjoints**

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, chaque liste devant comportée alternativement un candidat de chaque sexe. Il invite les candidats à déposer leur liste.

Une liste de 5 adjoints est déposée : Monsieur Francis Messant, Madame Michèle Daoust, Monsieur Georges Therrault, Madame Joana Da Rocha Araujo, Monsieur Olivier Vandevoorde.

Le conseil municipal procède au vote :

La liste obtient 16 votes, 3 bulletins blancs

Monsieur le Maire déclare élus et immédiatement installés dans l'ordre du rang de la liste :

1er adjoint Monsieur Francis MESSANT

2ème adjoint Madame Michèle DAOUST

3ème adjoint Monsieur Georges THERRAULT

4ème adjoint Madame Joana DA ROCHA ARAUJO

5ème adjoint Monsieur Maurice-Olivier VANDEVOORDE

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local (article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales) et remet à chaque conseiller municipal divers documents relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Séance levée à 12 heures 00.